

Atelier de sensibilisation au risques des TMS*

Entreprise ATECA

Pour délivrer un premier niveau d'information et de sensibilisation aux entreprises et les aider à s'approprier une culture de prévention. Une séance d'information sur les Troubles Musculo-Squelettiques, plus communément appelé TMS, a donc été créé afin d'aider les entreprises à lutter contre ces pathologies qui chaque jour viennent grossir le rang des arrêts maladies et des maladies professionnelles.

En effet, face à ce fléau, les entreprises se sentent souvent démunies devant ses risques et dans la plus part des cas se résignent à accepter que des postes soient générateurs de TMS. Souvent ces postes sont attribués à des intérimaires, mais cette main d'œuvre à comme effet de déstabiliser l'organisation et le fonctionnement de chaîne ou de process demandant des efforts supplémentaires aux titulaires ; qui, *in fine*, se retrouvent exposés à ces risques. Ou des entreprises, qui du jour au lendemain, se retrouvent avec un cas et estiment que c'est dû au hasard et rejettent la faute sur le mode de vie du salarié touché. Cependant, en analysant les

conditions de travail, plusieurs facteurs de risques pouvant avoir un impact sur le développement de TMS apparaissent et qui, par la variabilité de chaque individu (sexe, âge, état de santé, expériences professionnels et sportives, etc.), provoque une pathologie.

Et les entreprises, où les salariés ne bougent pas ; dont les aprioris mettraient en avant un risque très faible. Ces structures ont dans les faits des salariés régulièrement atteint de pathologies.

« C'est en commençant par connaître les risques que la prévention débute ! » David levy, ergonome

C'est pour l'ensemble des acteurs (gérants, responsables et salariés) que la sensibilisation Troubles Musculo-Squelettiques a été élaborée. Afin d'apporter aux acteurs de l'entreprise et du travail, la compréhension de ce que sont les TMS, les facteurs d'apparitions et les contextes d'apparition. C'est en commençant par connaître les risques que la prévention débute !

Ces connaissances pourront être utilisées pour prévenir les risques plutôt que les guérir car les identifier le plus tôt possible est la clé. Les salariés et les employeurs pourront être mieux armés pour agir en identifiant les premiers signes de douleurs, lors du choix de mobilier et de matériels, lors de la conception des futurs postes de travail afin de prendre en compte les conditions de travail.

L'entreprise ATECA est une entreprise de traitement thermique, brassage, ponçage, soudure laser et de découpe pour des pièces aéronautique. L'entreprise qui existe depuis 1981 est implantée à Verlhaguet et compte aujourd'hui 20 salariés. Ces ateliers spécialisés demandent un niveau de précision et de qualité devant répondre aux exigences très fortes de ses clients pour garantir les niveaux de sécurité qui sont attendu d'eux. En décembre 2018, Monsieur Laluc Directeur technique et production, de l'entreprise ATECA, a sollicité le SMTI pour sensibiliser les responsables d'atelier sur les risques TMS.

« La prise en considération des problématiques liées aux conditions de travail a toujours été une préoccupation » Thierry laluc, Directeur technique

Leurs buts étaient de comprendre les risques afin de pouvoir agir plus efficacement contre et pour les prévenir. Lors de la présentation, les différents participants ont pu comprendre ce que sont les TMS, les facteurs pouvant induire les pathologies associées. Ceci leur a permis de rebondir sur différentes situations posant des difficultés dans les ateliers, mais surtout d'aborder collectivement ces situations et des moyens de réduire les facteurs de risques.

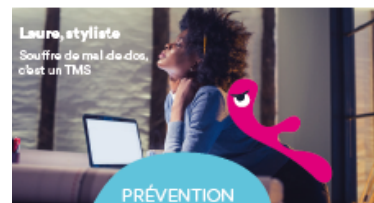
« La sensibilisation est venue compléter notre démarche collective, mise en place depuis le document unique, pour insuffler une vraie prise en compte de la sécurité et de la santé du personnel sous ma responsabilité » Thierry laluc, Directeur technique

Cette sensibilisation a aussi été l'occasion de partager un regard commun sur les dangers et les effets, mais aussi de changer des aprioris.

« Ainsi que de découvrir les aides possibles du SMTI et de la CARSAT... Ces aides qui ont grandement facilité des actions pour lesquelles nous n'avions pas toujours toutes les compétences permettant de faire les bonnes analyses et les bons choix de solutions » Thierry laluc, Directeur technique

Suite à cette sensibilisation, l'entreprise a souhaité une intervention sur un de ses postes de travail car des facteurs de risques se retrouvaient sur un poste de travail où un salarié ressent des douleurs. La prise de connaissance des TMS a permis de mettre en mots les contraintes rencontrées par le salarié.

Le SMTI 82, est à votre écoute et peut vous accompagner dans votre démarche.



PRÉVENTION
SANTÉ AU TRAVAIL

Troubles Musculo
Squelettiques

Forum des
TMS
Occitanie

Le 5
novembre
2019

Salle des fêtes
du Marché gare
de 8h à 19h
3 Boulevard Chantilly
Montauban

Les Services de Santé au Travail Inter-entreprises (SSTI) d'Occitanie se rassemblent autour d'un événement commun afin de sensibiliser les employeurs et salariés aux risques des TMS (troubles musculo-squelettiques).

Retrouvez-nous sur  et 

www.smti82.fr